



Des professionnels au service des victimes et du lien social



NOS VALEURS

Engagement Gratuité Humanité Egalité **Solidarité** Ouverture Professionnalisme Accessibilité

Depuis 30 ans, **toutes les personnes victimes** d'une infraction et celles qui en subissent les conséquences peuvent faire valoir leurs droits et bénéficier d'une aide et d'un accompagnement par un **Réseau associatif spécialisé** dans les problématiques qu'elles rencontrent.

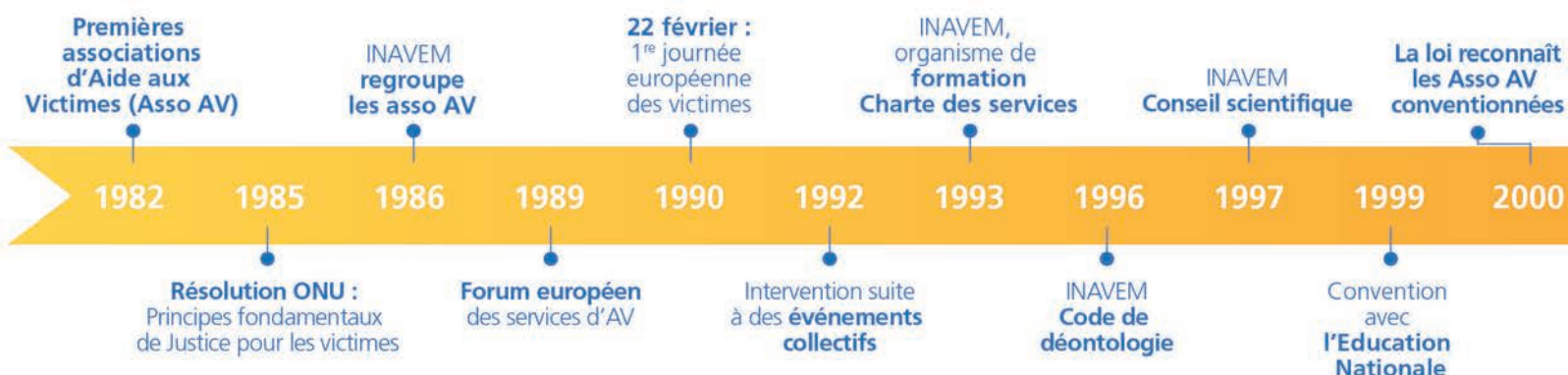
Il s'agit de personnes **victimes** :

- **d'atteintes à la personne** (agressions physiques et sexuelles, homicides, violences intrafamiliales, injures, harcèlement...);
- **d'atteintes aux biens** (escroquerie, cambriolage, abus de confiance...),
- **d'accidents de la circulation,**
- **d'événements collectifs.**



France Victimes :

- C'est une **reconnaissance** des personnes victimes pour lutter contre leur isolement,
- C'est une **volonté** d'apaiser les conflits et de restaurer les liens sociaux détériorés,
- C'est une **offre de services diversifiés** pour que toute personne touchée par une infraction reprenne le chemin de sa vie.



NOTRE ORGANISATION

L'IMPULSION D'UNE FÉDÉRATION

Organisme de formation pour professionnaliser les intervenants

4 pôles d'activité

Animation du Réseau France Victimes

Associations adhérentes

Plateforme d'aide aux victimes

Accès N° national

Communication, Événementiels & Documentation

LA FORCE D'UN RÉSEAU

- **Des associations conventionnées par le ministère de la Justice dans chaque département** et outre-mer
- **Des lieux d'accueil de proximité pour les victimes** (Police/gendarmerie, Tribunal, Hôpital, Mairie...)
- **Des services gratuits, proactifs et mobiles** pour les victimes
- **Des professionnels formés**, en majorité salariés (accueillant, juriste, psychologue, travailleur social)



UNE INFLUENCE en France, en Europe, dans le Monde

LEADERSHIP

MEMBRE DE VICTIM SUPPORT EUROPE

UNE INSPIRATION POUR L'ÉTRANGER

Actions multiples pour améliorer les droits et l'aide aux victimes, comme **les mesures de Justice Restaurative**.

Convention avec les Affaires Étrangères

Convention avec l'Intérieur

1^{ères} Rencontres Détenus-Victimes. INAVEM sur les réseaux sociaux

40 propositions pour les victimes. Logo Réseau INAVEM.

30 ans de l'INAVEM

2001

2003

2004

2005

2007

2010

2012

2014

2015

2016

1^{er} Numéro national d'Aide aux Victimes

Convention avec entreprises privées (banque, assurance)

Plus de conventions avec entreprises (transport, grande distribution)

Collectif TeSS (téléphonie sociale et en santé) Plaidoyer pour les Victimes

Directive européenne "Victimes"

INAVEM ProGest : logiciel de gestion et de suivi d'activités

Création de France Victimes par l'INAVEM

LES SERVICES FÉDÉRATION FRANCE VICTIMES

AUX PERSONNES VICTIMES

- Un accueil téléphonique, une écoute chaleureuse et bienveillante et un accompagnement pour toutes les victimes.



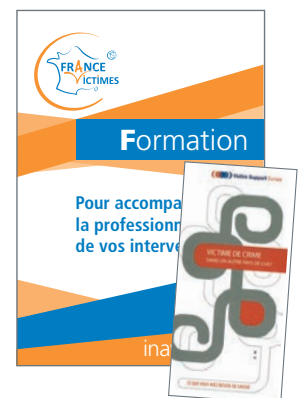
AUX INSTITUTIONS ET ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES

- Des offres de formation pour des personnes et des professionnels en relation avec des victimes,
- Une aide et un accompagnement pour les agents et salariés, victimes dans le cadre de leur fonction ou de leur activité,
- Une mobilisation spécifique en cas d'événements collectifs et exceptionnels en France et à l'étranger (accidents de transports, attentats, catastrophes industrielles, procès sensibles...),
- Un accueil téléphonique pour échanger sur des situations dont des professionnels ont connaissance.



AUX ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

- De l'information sur l'actualité des droits et le développement de l'aide aux victimes,
- Du soutien et des conseils en termes de partenariats et d'égalité de traitement,
- De la formation et de l'accompagnement pour professionnaliser leurs interventions.



AU GRAND PUBLIC

- Des informations de sensibilisation via le site Internet et les réseaux sociaux,
- Des actions de communication événementielles.



LES SERVICES RÉSEAU FRANCE VICTIMES

ACCUEILLIR ET ÉCOUTER de manière globale et gratuite toutes les personnes victimes, **dans la proximité et en face à face.**

AIDER ET ACCOMPAGNER de manière technique et personnalisée

- Des informations pour connaître leurs droits et pouvoir les faire valoir,
- Un soutien psychologique pour libérer la parole et être en capacité de décider par soi-même,
- Un accompagnement social et administratif pour prendre en considération toutes les répercussions de l'infraction,
- Des orientations complémentaires vers des professionnels du droit (avocat, notaire, huissier...), de la santé (médecins, psychiatres, centre médico-psychologique, et du social (travailleur social de secteur...)).



PROPOSER DES MODALITÉS COMPLÉMENTAIRES DE PRISE EN CHARGE ET DE RECONNAISSANCE via des services internes à l'association ou des orientations vers des partenaires extérieurs (groupes de parole, arts thérapie, rencontres condamnés ou détenus-victimes, rencontres médiatisées...).

RÉALISER DES ACTIONS SPÉCIFIQUES SUR MANDATS JUDICIAIRES telles que l'administration ad hoc pour les mineurs victimes, des enquêtes de personnalité victimes, des médiations.

INFORMER ET SENSIBILISER

- Des campagnes d'information pour le grand public (affichage, portes-ouvertes, forum associatif...),
- De la sensibilisation sur l'aide aux victimes à des professionnels en contact avec des victimes (organisation de colloques et formations),
- Des actions pour développer une meilleure connaissance des services d'aide aux victimes (interventions dans des séminaires professionnels, participation à des colloques, stands dans des salons professionnels et grand public).



POUR EN SAVOIR PLUS



Les associations adhérentes travaillent dans le cadre d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire de proximité au bénéfice de toutes les personnes qui s'estiment victimes d'une atteinte à leur personne, à leurs biens, sans aucune discrimination, et/ou qui en subissent directement les conséquences.

Tous les services sont proposés à titre gratuit pour les victimes. Une obligation de confidentialité est attachée au contenu des entretiens avec les victimes. Les associations d'aide aux victimes respectent l'autonomie de décision des victimes, et ne les représentent pas dans les procédures.

NOS MÉTHODES D'INTERVENTION

Réactivité Opérationnalité Proactivité
Proximité Adaptabilité
Mobilité Pluridisciplinarité Compétence

QUELQUES CHIFFRES

- **30 ans** d'expérience d'aide aux personnes victimes
- A minima **1 association par département**, outre-mer compris
- Plus d'**1 millier** d'intervenants de terrain
- **300 000 victimes** reçues par an
- **Plus de 100 dossiers** d'événements collectifs **depuis 25 ans** (accidents de transport, catastrophes industrielles, attentats...)

NOS RÉALISATIONS

- Code de déontologie
- Rapports d'activités
- Charte des services
- Guide Médiation
- Plaidoyer Victimes
- Catalogue de Formations
- Assises nationales de l'aide aux victimes
- Prix de l'INAVEM
- 22 Février : Journée européenne des victimes
- 40 Propositions pour un droit des victimes en mouvement

NOS IMPLICATIONS



COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC



NOS PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Carrefour



assureur militant





Le Réseau associatif,
professionnel et engagé,
au service des victimes

INAVEM

27 avenue Parmentier
75011 PARIS
Tél. 01 41 83 42 00
contact@inavem.org



Retrouvez-nous sur
www.inavem.org

